

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 5979-06 Séance du - 8 SEP. 2006 REQUIA LA FILÉFECTURE 1 2 SEP. 2003

## CONVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ENJEU NATURE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Autorise la signature de la convention entre l'association EnJeu Nature et le Département du Haut-Rhin, portant mise à disposition gratuite des maisons éclusières n° 49 à ROGGENHOUSE et n° 50 à HIRTZFELDEN, dont le projet est annexé au rapport.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 2. SEP. 2006

Publication 1 5 SEP. 2006

Pour le Président du Conseil Général

- par délégation

Ludovic LIONS

Charles PUTTNER

Adopté .....voix contre .....abstentions